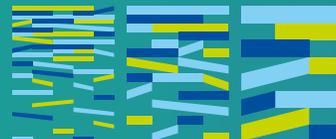
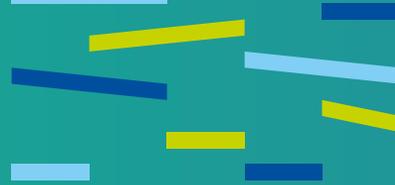


Commission locale des usagers

Commission extraordinaire
du 23 septembre 2020





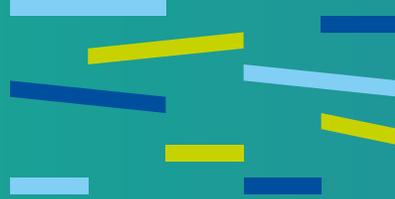
Ordre du jour

- Point sur la situation hydrologique

- Stratégie d'exploitation
 - Point par itinéraire
 - Focus sur le Latéral à la Loire
 - Focus sur le canal du Centre
 - Focus sur le canal de Bourgogne

- Actualités du réseau
 - Point sur les prestations faucardage
 - Consultation périodes de chômage 2022

- Questions/réponses



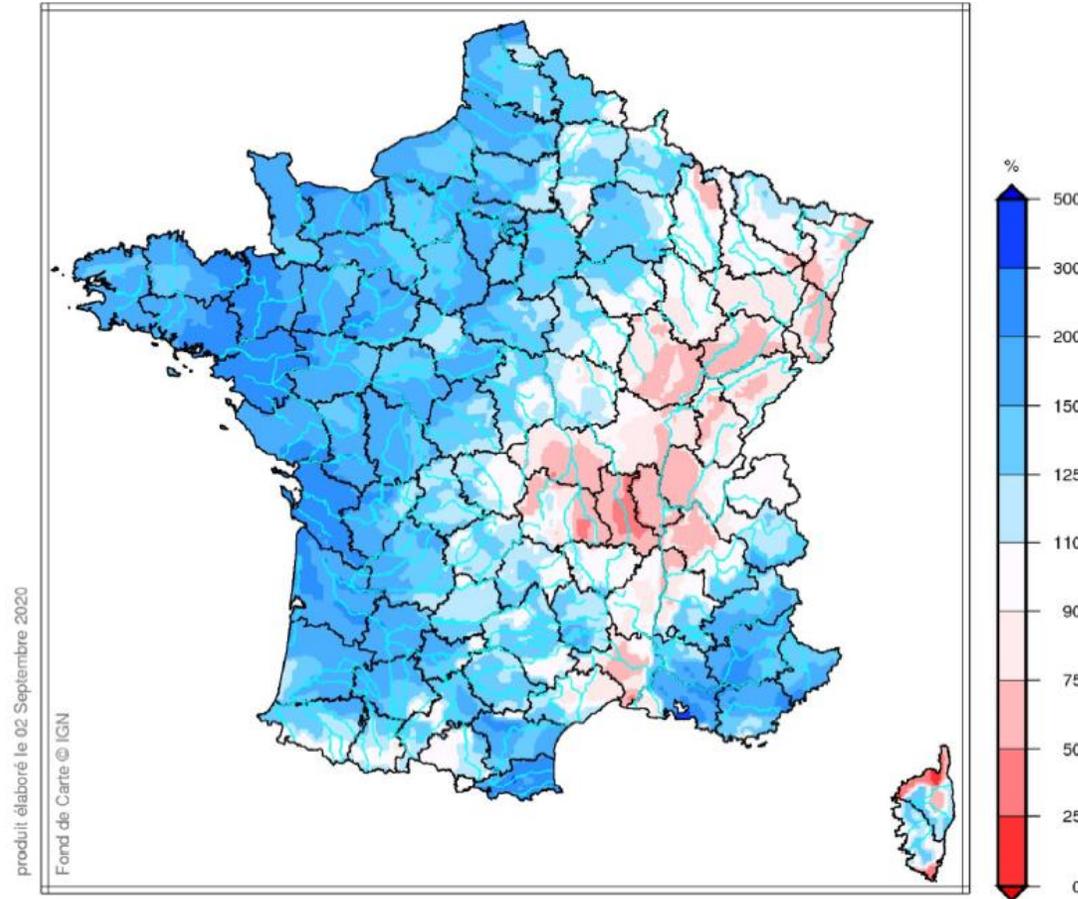
Point sur la situation hydrologique

Point sur la situation hydrologique

Rapport à la normale du cumul des précipitations efficaces (Météo France)



France
Rapport à la normale 1981/2010 du cumul de précipitations efficaces
De Septembre 2019 à Août 2020

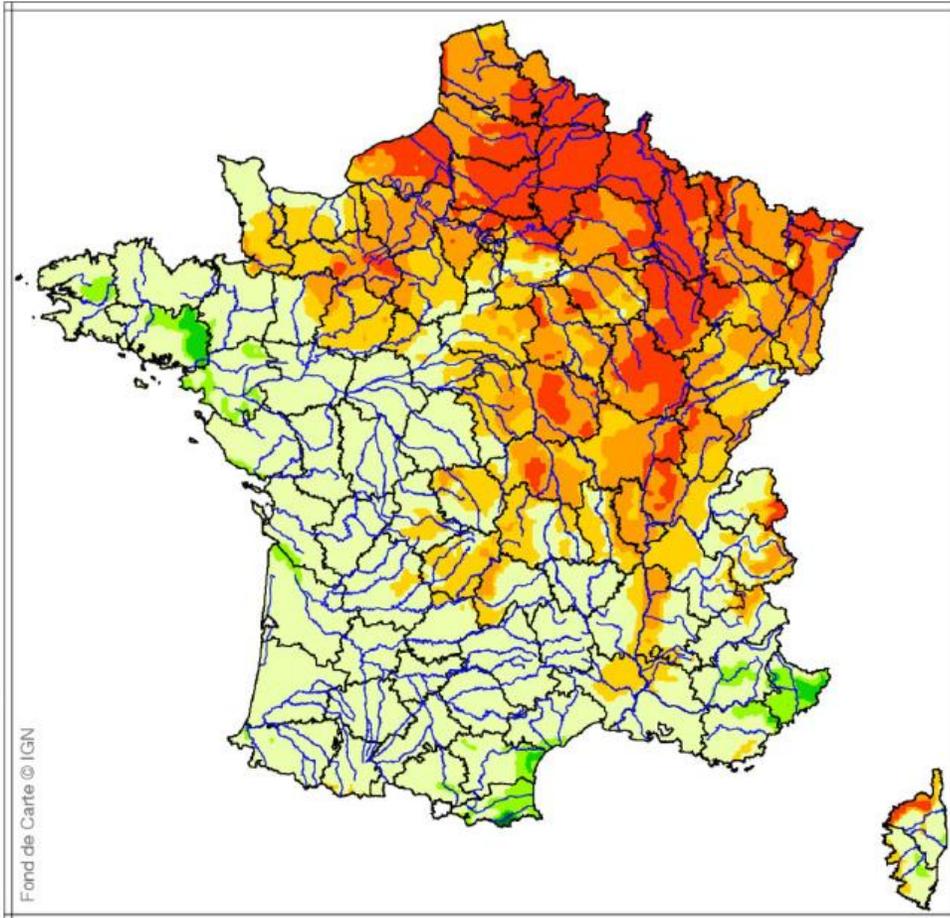


Point sur la situation hydrologique

Indicateur du niveau d'humidité des sols (Météo France)



Indicateur du niveau d'humidité des sols sur 3 mois
de Juin à Août 2020



produit élaboré le 03 Septembre 2020

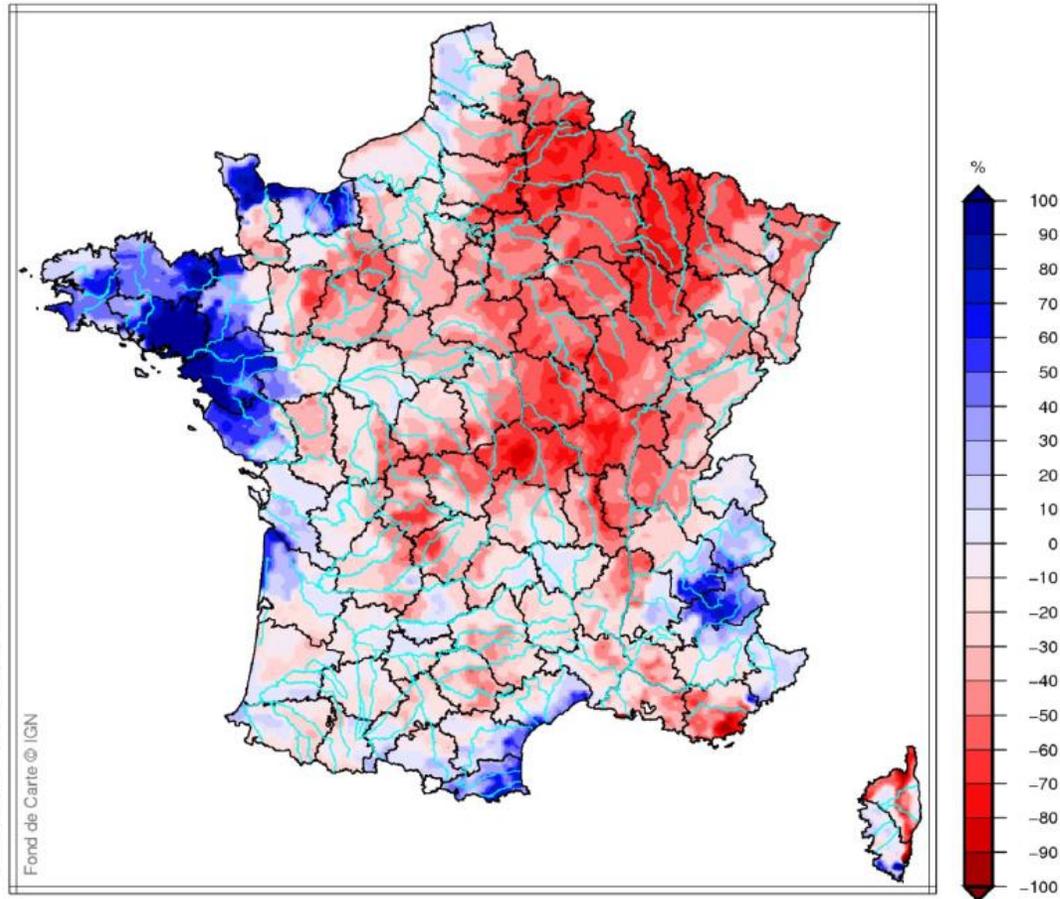
Fond de Carte © IGN



Écart à la normale de l'indice d'humidité des sols



France
Ecart pondéré à la normale 1981/2010 de l'indice d'humidité des sols
le 1 Septembre 2020



Point sur la situation hydrologique

Débits des rivières alimentant les voies d'eau au 21 septembre 2020

Rivières, voie d'eau associée,	Station référence	Débit réservé (m3/s)	Débit actuel (m3/s)	Situation	Tendance	Commentaires
Armançon Canal de Bourgogne	Tronchoy (89)	2,0	1,8	☹️	→	Débits inférieur ou égal aux débits réservés
	Brienon (89)	2,9	2,3			
Ouche Canal de Bourgogne	Plombières (21)	0,61	0,6	☹️	→	Débit inférieur au débit réservé
Loire - Canal Latéral Loire	Gien (45)	43	47,5	☹️	→	Débit inférieur à la moitié débit moyen mensuel (40%)
Allier - Canal Latéral Loire	Cuffy (58)	17	20,6	☹️	→	Débit inférieur à la moitié du débit moyen mensuel (36 %)
Aron Canal Nivernais Versant Loire	Verneuil (58)	1,8	0,5	☹️	→	Débit inférieur au débit réservé
Loing Canal du Loing	Montbouy	0,2	0,3	☹️	→	Débits inférieurs au débits moyens mensuels (54%, 46% et 70%)
	Chalette s/Loing	1,2	1,6			
	Epsy (77)	1,8	5,3			
Bourbince - Canal du Centre	Blanzy (71)	0,1	0,2	☹️	→	Débit inférieur au débit moyen mensuel à Blanzy (71%) et inférieur au débit réservé à Vitry
	Vitry en Charollais (71)	0,76	0,7			
Arroux - Canal du Centre	Rigny-sur-Arroux (71)	2,7	0,3	☹️	→	Débit inférieur au débit réservé
Dheune - Canal du Centre	Santenay (21)	0,24	0,47	☹️	→	Débit supérieur au débit moyen mensuel

Point sur la situation hydrologique

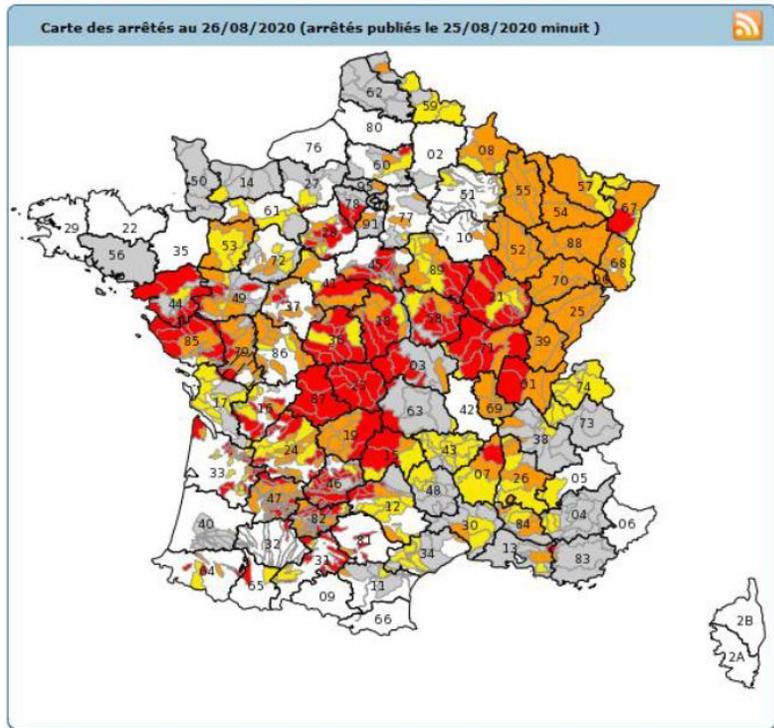
▀ Débits des rivières navigables au 21 septembre 2020

Rivières, voie d'eau associée,	Station référence	Débit réservé (m3/s)	Débit actuel (m3/s)	Situation	Tendance	Commentaires
L'Yonne amont Canal du Nivernais	Dornecy (58) Clamecy (58)	0,92 --	4,3 5,1	☹️	➡️	Débit inférieur au débit moyen mensuel (68%)
L'Yonne aval L'Yonne navigable	Gurgy (89) Joigny (89) Pont s/ Yonne (89)	4,1 -- 9,57	23,9 -- 22,5	☹️	➡️	Débit supérieur au débit moyen mensuel à Gurgy et inférieur à Pont (65%)
La Seille La Seille navigable	Louhans (71) (pas de débit)	--	0,36 m	☹️	➡️	

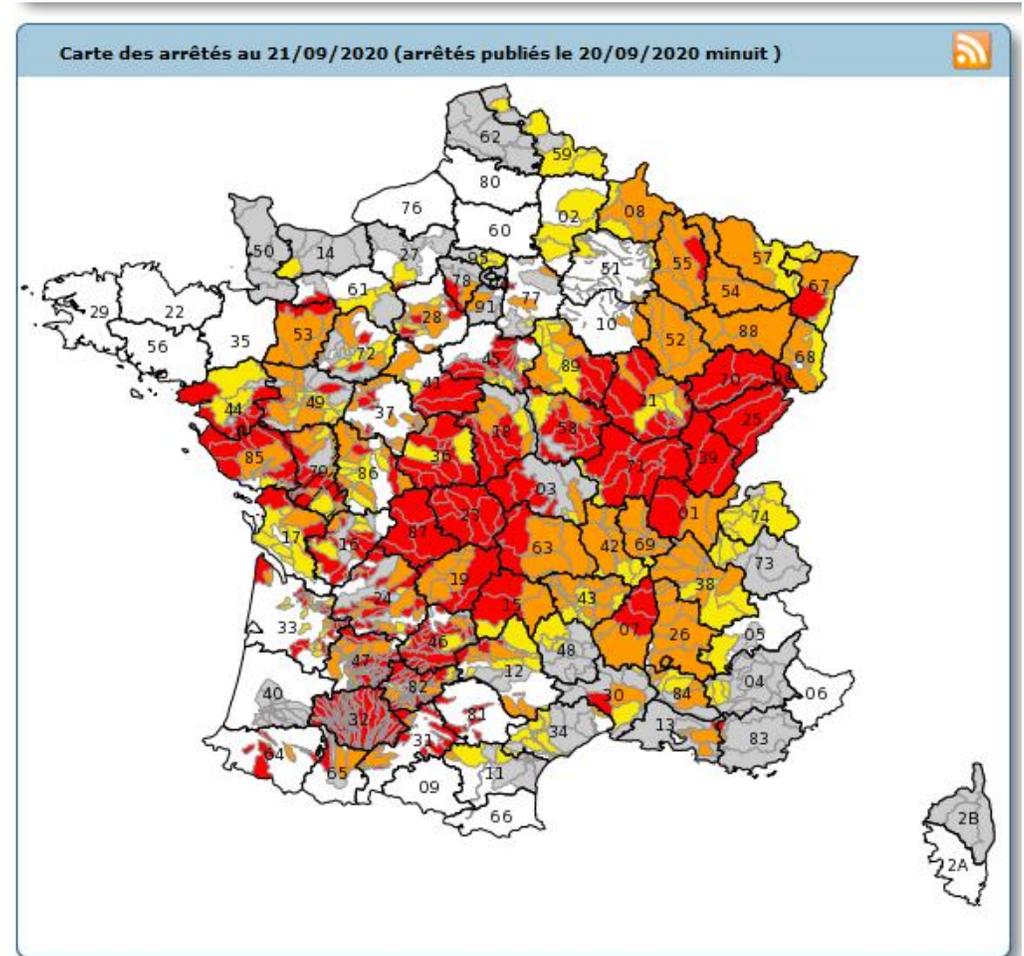
Point sur la situation hydrologique

Point sur les arrêtés sécheresse (carte)

Le 26 août 2020



Le 21 septembre 2020



Légende

Vigilance Alerte Alerte renforcée Crise

Point sur la situation hydrologique

Point sur les arrêtés sécheresse

Le 20 août 2020

Départements	Vigilance max département	Bassins versants DTCB	Début de validité	Lien vers arrêté préfectoral
01	■	Seille (Bresse) : ■	04/08/2020	AP 01
03	■	Besbre : ■ Loire dans l'Allier : ■ Acolin : ■	14/08/2020	AP 03 Carte 03
18	■	Bassin de la Loire : ■	17/08/2020	AP 18
21	■	Armançon amont : ■ Ouche amont : ■	10/08/2020	AP 21 Carte 21
42	■	Loire à l'aval de la retenue de Villerest : ■	05/08/2020	AP 42 Carte 42
45	■	Loing amont : ■ Solin : ■ Loire à Gien : ■ Trézée : ■	07/08/2020	AP 45
58	■	Yonne aval : ■ Allier : ■ Loire amont : ■ Loire aval : ■ Aron : ■ Acolin : ■ Beuvron : ■	11/08/2020	AP 58 Carte 58
71	■	Bourbince : ■ Dheune : ■ Arroux : ■ Seille : ■	06/08/2020	AP 71
77	■	Loing : ■ Yonne : ■	19/08/2020	AP 77
89	■	Armançon amont : ■ Armançon aval : ■ Yonne amont : ■ Yonne aval : ■ Loing amont : ■	20/08/2020	AP 89

Légende

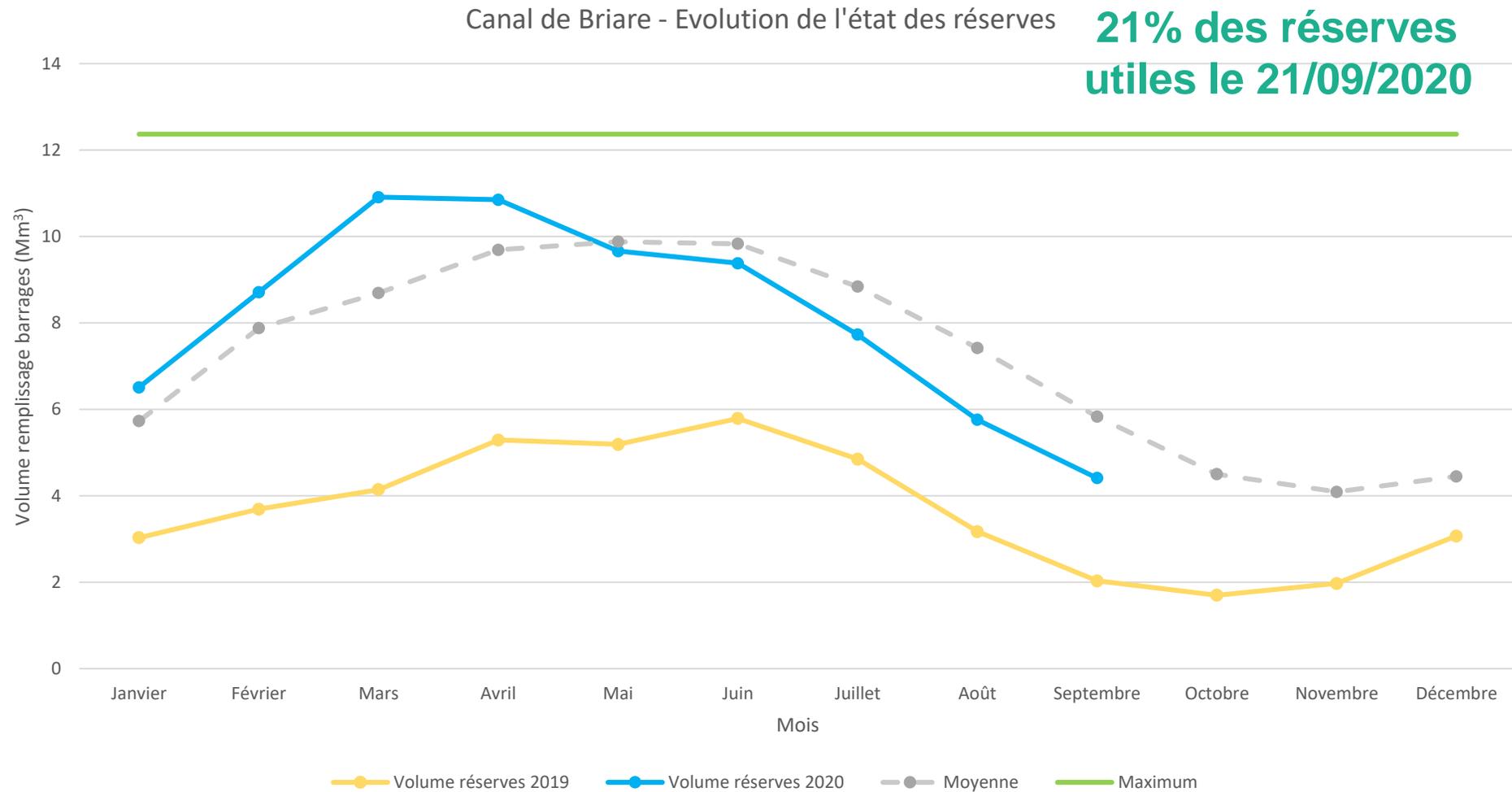
■ Vigilance ■ Alerte ■ Alerte renforcée ■ Crise

Le 21 septembre 2020

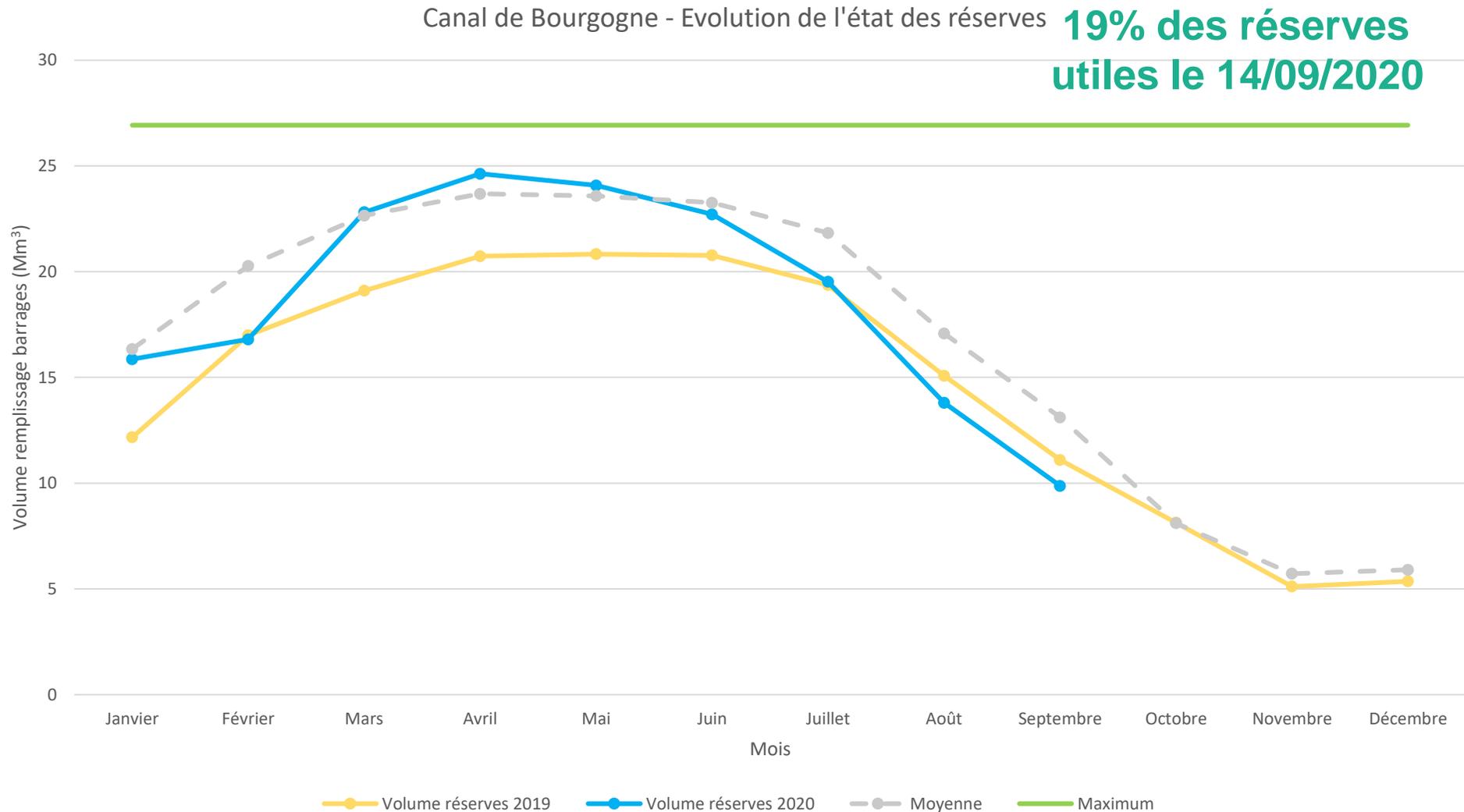
Départements	Vigilance max département	Bassins versants DTCB	Début de validité	Lien vers arrêté préfectoral
01	■	Seille (Bresse) : ■	21/08/2020	AP01
03	■	Besbre : ■ Loire dans l'Allier : ■ Acolin : ■	11/09/2020	AP 03
18	■	Bassin de la Loire : ■	08/09/2020	AP 18
21	■	Armançon amont : ■ Ouche amont : ■	10/08/2020	AP 21 Carte 21
42	■	Loire à l'aval de la retenue de Villerest : ■	25/08/2020	AP 42 Carte 42
45	■	Loing amont : ■ Solin : ■ Loire à Gien : ■ Trézée : ■	17/09/2020	Carte 45 Arrêté du 17 septembre pas encore en ligne sur site Loiret
58	■	Yonne aval : ■ Allier : ■ Loire amont : ■ Loire aval : ■ Aron : ■ Acolin : ■ Beuvron : ■	26/08/2020	AP 58 Carte 58
71	■	Bourbince : ■ Dheune : ■ Arroux : ■ Seille : ■	03/09/2020	AP 71
77	■	Loing : ■ Yonne : ■	03/09/2020	AP 77
89	■	Armançon amont : ■ Armançon aval : ■ Yonne amont : ■ Yonne aval : ■ Loing amont : ■	20/08/2020	AP 89

Point sur la situation hydrologique

Etat des réserves en eau : canal de Briare

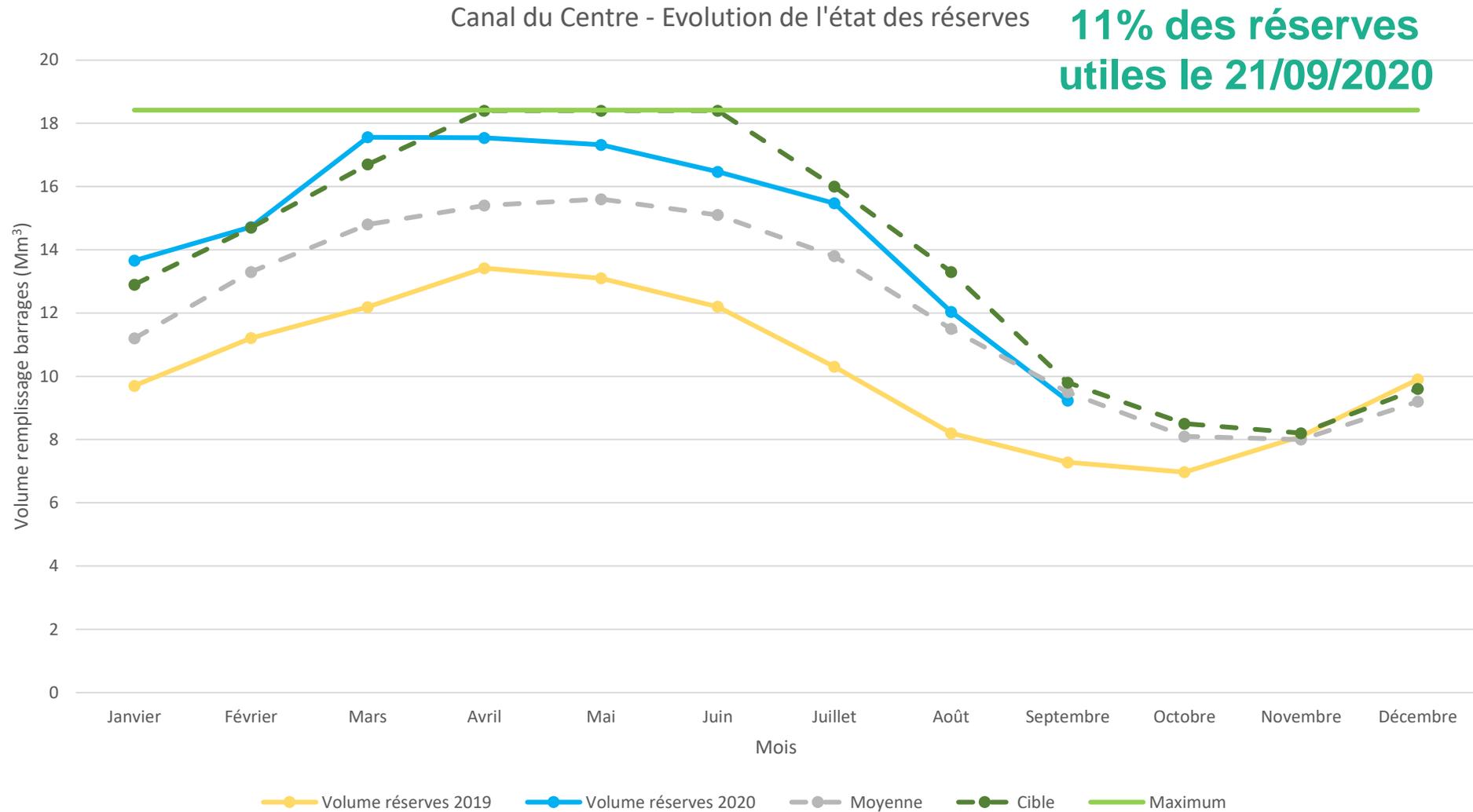


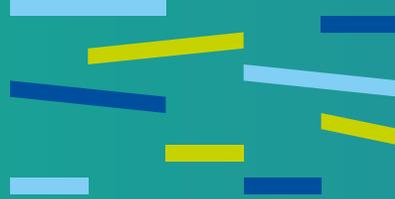
Etat des réserves en eau : canal de Bourgogne



Point sur la situation hydrologique

Etat des réserves en eau : canal du Centre





Stratégie d'exploitation



Point par itinéraire

	Situation actuelle	Perspectives
Yonne	RPP	RAS
Nivernais	RPP - Versant Loire : regroupement entre les écluses Loire et Baye (VNF + CD58) - Versant Yonne : regroupement de l'écluse 15 VS de Champ Cadoux à l'écluse 52VS de Coulanges sur Yonne	Vigilance versants Loire et Yonne Maintien des mesures de regroupement
Canal Roanne à Digoin	RPP	Vigilance sur prélèvement autorisé
Canal de Briare	RPP	Stabilité des débits en rivières Fin de saison normalement favorable (fonctionnement de l'usine élévatoire – 2 pompes)
Canal de Loing	RPP	Débit de la rivière Loing stable
Seille	RPP	Réduction mouillage éventuelle suivant débit rivière



Focus Latéral à la Loire

	Situation actuelle	A compter du 24/09/20	Perspectives
Canal Latéral à la Loire Nord	Regroupement entre l'écluse de l'Aubray et celle de Maimbray (1h) depuis le 11/08		Vigilance sur le débit de l'Allier Mesure possible de limitation de mouillage si besoin <i>(soutien barrage de Naussac)</i>
Canal Latéral à la Loire Sud	Regroupement des bateaux sur l'écluse du Guétin Maintien du mouillage à 2m avec limitation de l'enfoncement à 1.60m (avis bat FR/2020/03994) Niveau des biefs stabilisé		Stabilisation et vigilance (Villerest)

Stratégie d'exploitation

Focus sur le canal du Centre

	Situation actuelle	A compter du 24/09/20	Perspectives
Versant Océan	Conservation RPP Optimisation GH : variation ponctuelle possible du niveau des biefs de 1.70/1.80m à 2.00m (avisbat)	Maintien des mesures et vigilance accrue	Arrêt de la navigation « libre » le 27 septembre. Puis navigation annoncée et regroupée (modalités du mois de juin) jusqu'au 11 octobre au soir.
Versant Med (hors Chagny)			
Bief de Chagny	Mouillage 1.60 m pour la saison 2020		Fermeture le 11 octobre au soir jusqu'à la fin des chômages (21/03/2021)
Ecluse de Crissey et de Digoin (CLL)	Regroupement avec horaires de passage depuis le 16/07 (avis bat: FR/2020/03271)		

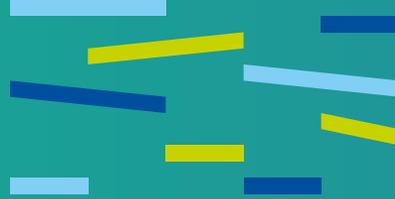


Stratégie d'exploitation



Focus sur le canal de Bourgogne

	Situation actuelle	A compter du 24/09/20	Perspectives
St-Jean de Losne à Dijon	Biefs maintenus à 2.00 m Avisbat (n°FR/2020/03548) du 29 juillet pour économie d'eau à l'écluse 76S (horaires de passage)	Maintien des mesures	Navigation selon modalités en cours possible jusqu'au 11/10 Réflexions sur convoyage hebdomadaire. <u>Incertitude forte selon les précipitations.</u>
Dijon à Pouilly-en-Auxois	Biefs maintenus à 1.80 m	Maintien des mesures	
Pouilly-en-Auxois à Venarey-Les Laumes	Biefs maintenus à 1.60 m Regroupements entre les écluses 55Y et 13Y	Maintien des mesures	Navigation possible jusqu'au 30/09. Organisation de convoys en lien avec les loueurs de bateaux de plaisance.
Venarey-Les Laumes à Tonnerre	Biefs en cours d'abaissement vers 1.80 m	Biefs maintenus à 1.60 m	
Tonnerre à Migennes	Depuis le 3 août 2020 : fermeture de la section à la navigation - avis bat n°FR/2020/03510 Biefs à 1.80 m et 2.00 m (extrémités) Organisation de convoys en lien avec gestionnaire des ports		Maintien des ports et des biefs : dérogation du 4/08 des services de l'Etat



Actualités du réseau

Point sur prestations faucardage



-    Navigation très contrainte
-    Navigation contrainte
-    Situation non préoccupante
-    Faucardage fait
-    Faucardage programmé
-    Faucardage à faire

Lien vers la carte de suivi des plantes aquatiques (mise à jour régulière):

<http://u.osmfr.org/m/472798/>



Consultation périodes de chômage 2022

 **A venir : note spécifique pour consultation sur les chômeages 2022 en vue de leur validation**



SAVE THE DATE



Commission locale des usagers « standard » de fin de saison

Le 20 octobre 2020



Les modalités pratiques: horaires, présentiel ou visio
vous seront communiqués ultérieurement.

Face au virus, soyons tous responsables !

vnf Voies navigables de France

COVID-19
MESURES DE PRÉCAUTION À DESTINATION DES USAGERS

Contribuons chacun à préserver la santé de tous

EN GÉNÉRAL

- Ne vous serrez pas les mains, même si vous portez des gants
- Évitez les regroupements
- Mouchez-vous avec un mouchoir à usage unique et jetez-le dans un sac poubelle
- Jetez vos déchets dans un sac fermé hermétiquement
- Toussez et éternuez dans votre coude
- Ne portez pas les mains à votre visage sans les avoir lavées préalablement

MEURES POUR LES ÉQUIPEMENTS À USAGE PARTAGÉ

- Respectez les consignes données par les agents VNF
- Lavez-vous les mains régulièrement notamment AVANT et APRÈS tout contact avec un équipement à usage partagé : bollards, échelles de sas, poignées de portes/portails, interphones, télécommandes, tirettes des portes d'écluse, ...
- Privilégiez les contacts radio
- Restez à au moins 1,50 mètre des autres usagers et des agents VNF. Si la distance d'1,50 mètre ne peut pas être respectée, portez un masque

Seul le respect de toutes ces mesures dans leur ensemble est efficace pour faire barrière au virus

L'accès aux bâtiments et installations VNF est réservé strictement aux personnels VNF.

Si vous souhaitez avoir accès aux services de VNF, privilégiez un premier échange par téléphone ou mail.

Les mesures de prévention sanitaire peuvent allonger certaines procédures ou interventions des agents VNF : nous vous remercions de votre compréhension.

vnf Voies navigables de France

COVID-19
VON DEN NUTZERN ZU BEACHTENDE VORSICHTSMASSNAHMEN

Gemeinsam dazu beitragen, die Gesundheit jedes Einzelnen zu schützen

ALLGEMEIN

- Begrüßen Sie sich nicht durch Handschütteln, selbst wenn Sie Handschuhe tragen
- Vermeiden Sie Menschenansammlungen
- Die Nase mit einem Einweg-Taschentuch putzen und dieses in einem Müllbeutel entsorgen
- Entsorgen Sie Ihre Abfälle in einem luftdicht verschlossenen Beutel
- Husten oder niesen Sie in Ihre Armbeuge
- Fassen Sie Ihr Gesicht nicht an, ohne sich zuvor die Hände gewaschen zu haben

MASSNAHMEN BEI GEMEINSCHAFTLICH GENUTZTEN EINRICHTUNGEN

- Halten Sie die vom VNF-Personal erteilten Anweisungen ein
- Waschen Sie sich regelmäßig die Hände, insbesondere VOR und NACH jeglicher Berührung einer gemeinschaftlich genutzten Einrichtung: Poller, Leitern in Schleusenkammern, Tür-/Torgriffe, Sprechanlagen, Fernbedienungen, Reißleinen an Schleusentoren...
- Nehmen Sie vorzugsweise per Funk Kontakt auf
- Halten Sie 1,50 Meter Mindestabstand zu anderen Nutzern und VNF-Personal ein. Sollte es nicht möglich sein, den Abstand von 1,50 Metern einzuhalten, tragen Sie eine Maske

Nur durch die konsequente Einhaltung aller dieser Maßnahmen ist es möglich, das Virus wirksam einzudämmen

Der Zugang zu den VNF-Gebäuden und -Anlagen ist einzig dem VNF-Personal vorbehalten.

Falls Sie Zugang zu den Diensten von VNF bekommen möchten, sollten Sie bevorzugt vorab telefonisch oder per E-Mail in Kontakt treten.

Durch diese Gesundheits-Schutzmaßnahmen können manche Vorgänge oder Einsätze des VNF-Personal mehr Zeit in Anspruch nehmen: Wir danken Ihnen für Ihr Verständnis.

vnf Voies navigables de France

COVID-19
PRECAUTIONARY MEASURES FOR USERS

Let's all help look after everyone's health

GENERAL

- Do not shake hands, even if you're wearing gloves
- Avoid groups
- Blow your nose with a disposable handkerchief and throw it in a rubbish bag
- Dispose of your waste in a tightly closed bag
- Cough and sneeze into your elbow
- Do not touch your face with your hands without washing them first

MEASURES FOR SHARED-USE EQUIPMENT

- Follow the instructions given by VNF agents
- Wash your hands regularly, especially BEFORE and AFTER any contact with shared-use equipment: bollards, sluice ladders, door/gate handles, intercoms, remote controls, sluice gate controls...
- Use radio contact wherever possible
- Stay at least 1.50 metres from other users and VNF personnel. If you cannot maintain a distance of 1.50 metres, wear a mask

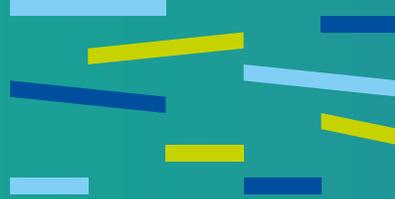
Only complying with all these measures as a whole is effective in preventing the virus

Access to VNF buildings and facilities is strictly reserved for VNF personnel.

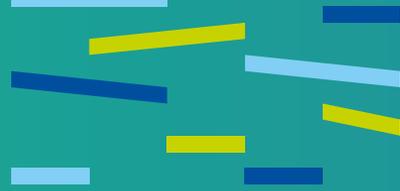
If you wish to have access to VNF's services, ideally make contact first by telephone or email.

Health prevention measures can make certain procedures or interventions by VNF personnel take longer: thank you for your understanding.

Pour votre sécurité, consultez le guide de la FIN : <https://fin.fr/covid-19-travailler-en-securite>



Des questions?



FIN

Contact : sdve.dt.centrebουργogne@vnf.fr